

On n'a pas oublié non plus comment il fut à certains égards de la vie... Les difficultés qui arrêtent beaucoup de vétérinaires lui étaient un aiguillon.

liquide son œuvre au jour

Voici les 3.000 numéros qui gèneront les prix de consolation de 1.000, 800 ou 300 francs le jour de « Prix du Jubilé ».

Table with 10 columns of numbers representing lottery results.

Derrière l'heure

Madrid, 28 juin. — L'état de siège a été déclaré à Barcelone et dans la province de Barcelone.

Nouvelles Sportives

Paris, 28 juin. — Ce soir, vendredi, au Stade Roland Garros, Marcel Thil a mis en jeu pour la première fois sa nouvelle arme, les titres de champion d'Europe et de France.

Paris, 28 juin. — Ce soir, vendredi, au Stade Roland Garros, Marcel Thil a mis en jeu pour la première fois sa nouvelle arme, les titres de champion d'Europe et de France.

Paris, 28 juin. — Ce soir, vendredi, au Stade Roland Garros, Marcel Thil a mis en jeu pour la première fois sa nouvelle arme, les titres de champion d'Europe et de France.

Paris, 28 juin. — Ce soir, vendredi, au Stade Roland Garros, Marcel Thil a mis en jeu pour la première fois sa nouvelle arme, les titres de champion d'Europe et de France.

Paris, 28 juin. — Ce soir, vendredi, au Stade Roland Garros, Marcel Thil a mis en jeu pour la première fois sa nouvelle arme, les titres de champion d'Europe et de France.

Paris, 28 juin. — Ce soir, vendredi, au Stade Roland Garros, Marcel Thil a mis en jeu pour la première fois sa nouvelle arme, les titres de champion d'Europe et de France.

Paris, 28 juin. — Ce soir, vendredi, au Stade Roland Garros, Marcel Thil a mis en jeu pour la première fois sa nouvelle arme, les titres de champion d'Europe et de France.

Paris, 28 juin. — Ce soir, vendredi, au Stade Roland Garros, Marcel Thil a mis en jeu pour la première fois sa nouvelle arme, les titres de champion d'Europe et de France.

Paris, 28 juin. — Ce soir, vendredi, au Stade Roland Garros, Marcel Thil a mis en jeu pour la première fois sa nouvelle arme, les titres de champion d'Europe et de France.

Paris, 28 juin. — Ce soir, vendredi, au Stade Roland Garros, Marcel Thil a mis en jeu pour la première fois sa nouvelle arme, les titres de champion d'Europe et de France.

Paris, 28 juin. — Ce soir, vendredi, au Stade Roland Garros, Marcel Thil a mis en jeu pour la première fois sa nouvelle arme, les titres de champion d'Europe et de France.

Paris, 28 juin. — Ce soir, vendredi, au Stade Roland Garros, Marcel Thil a mis en jeu pour la première fois sa nouvelle arme, les titres de champion d'Europe et de France.

A la Chambre

Paris, 28 juin. — La séance est ouverte à 15 h. 05, sous la présidence de M. Fernand Bouisson. Le Gouvernement demande la discussion immédiate de la proposition de loi relative à la situation des fonds de commerce modifiée par la Chambre.

Après discussion, l'ensemble du projet est adopté. Le Gouvernement demande la discussion immédiate du projet relatif à la situation des fonds de commerce modifiée par la Chambre.

Le Gouvernement demande la discussion immédiate du projet relatif à la situation des fonds de commerce modifiée par la Chambre.

Le Gouvernement demande la discussion immédiate du projet relatif à la situation des fonds de commerce modifiée par la Chambre.

Le Gouvernement demande la discussion immédiate du projet relatif à la situation des fonds de commerce modifiée par la Chambre.

Le Gouvernement demande la discussion immédiate du projet relatif à la situation des fonds de commerce modifiée par la Chambre.

Le Gouvernement demande la discussion immédiate du projet relatif à la situation des fonds de commerce modifiée par la Chambre.

Le Gouvernement demande la discussion immédiate du projet relatif à la situation des fonds de commerce modifiée par la Chambre.

Le Gouvernement demande la discussion immédiate du projet relatif à la situation des fonds de commerce modifiée par la Chambre.

Le Gouvernement demande la discussion immédiate du projet relatif à la situation des fonds de commerce modifiée par la Chambre.

Le Gouvernement demande la discussion immédiate du projet relatif à la situation des fonds de commerce modifiée par la Chambre.

Le Gouvernement demande la discussion immédiate du projet relatif à la situation des fonds de commerce modifiée par la Chambre.

Le Gouvernement demande la discussion immédiate du projet relatif à la situation des fonds de commerce modifiée par la Chambre.

Le Gouvernement demande la discussion immédiate du projet relatif à la situation des fonds de commerce modifiée par la Chambre.

Au Sénat

Paris, 28 juin. — Le Sénat s'est réuni vendredi matin pour examiner en troisième lecture le projet de loi relatif à la situation des fonds de commerce modifiée par la Chambre.

Après discussion, l'ensemble du projet est adopté. Le Sénat a adopté le principe de la réduction dans le cas où le vendeur a retiré de son fonds un prix supérieur de 25 % à celui qu'il avait lui-même payé.

Le Sénat a adopté le principe de la réduction dans le cas où le vendeur a retiré de son fonds un prix supérieur de 25 % à celui qu'il avait lui-même payé.

Le Sénat a adopté le principe de la réduction dans le cas où le vendeur a retiré de son fonds un prix supérieur de 25 % à celui qu'il avait lui-même payé.

Le Sénat a adopté le principe de la réduction dans le cas où le vendeur a retiré de son fonds un prix supérieur de 25 % à celui qu'il avait lui-même payé.

Le Sénat a adopté le principe de la réduction dans le cas où le vendeur a retiré de son fonds un prix supérieur de 25 % à celui qu'il avait lui-même payé.

Le Sénat a adopté le principe de la réduction dans le cas où le vendeur a retiré de son fonds un prix supérieur de 25 % à celui qu'il avait lui-même payé.

Le Sénat a adopté le principe de la réduction dans le cas où le vendeur a retiré de son fonds un prix supérieur de 25 % à celui qu'il avait lui-même payé.

Le Sénat a adopté le principe de la réduction dans le cas où le vendeur a retiré de son fonds un prix supérieur de 25 % à celui qu'il avait lui-même payé.

Le Sénat a adopté le principe de la réduction dans le cas où le vendeur a retiré de son fonds un prix supérieur de 25 % à celui qu'il avait lui-même payé.

Le Sénat a adopté le principe de la réduction dans le cas où le vendeur a retiré de son fonds un prix supérieur de 25 % à celui qu'il avait lui-même payé.

Le Sénat a adopté le principe de la réduction dans le cas où le vendeur a retiré de son fonds un prix supérieur de 25 % à celui qu'il avait lui-même payé.

Le Sénat a adopté le principe de la réduction dans le cas où le vendeur a retiré de son fonds un prix supérieur de 25 % à celui qu'il avait lui-même payé.

Le Sénat a adopté le principe de la réduction dans le cas où le vendeur a retiré de son fonds un prix supérieur de 25 % à celui qu'il avait lui-même payé.

Les doléances des sinistrés des régions libérées

Paris, 28 juin. — Comme suite à la décision prise par la Commission des Régions libérées, le Bureau de cette Commission s'est rendu vendredi auprès du ministre des Finances.

Le président, M. des Rotours a rapporté sous l'égide de la Commission des Régions libérées, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, n'est pu procéder au remplissage des crédits alloués à la Commission.

M. des Rotours, président de la Commission des Régions libérées, a exposé les doléances des sinistrés des régions libérées.

EXAMENS D'INSTRUCTION RELIGIEUSE

Le ministre de l'Instruction publique a décidé que les examens d'instruction religieuse auront lieu le samedi 30 juin.

LA SÉANCE DE NUIT

La séance est reprise à 22 h. Le Gouvernement demande la discussion immédiate de la proposition de loi relative à la situation des fonds de commerce modifiée par la Chambre.

Après discussion, l'ensemble du projet est adopté. Le Sénat a adopté le principe de la réduction dans le cas où le vendeur a retiré de son fonds un prix supérieur de 25 % à celui qu'il avait lui-même payé.

Le Sénat a adopté le principe de la réduction dans le cas où le vendeur a retiré de son fonds un prix supérieur de 25 % à celui qu'il avait lui-même payé.

Le Sénat a adopté le principe de la réduction dans le cas où le vendeur a retiré de son fonds un prix supérieur de 25 % à celui qu'il avait lui-même payé.

Le Sénat a adopté le principe de la réduction dans le cas où le vendeur a retiré de son fonds un prix supérieur de 25 % à celui qu'il avait lui-même payé.

Le Sénat a adopté le principe de la réduction dans le cas où le vendeur a retiré de son fonds un prix supérieur de 25 % à celui qu'il avait lui-même payé.

Le Sénat a adopté le principe de la réduction dans le cas où le vendeur a retiré de son fonds un prix supérieur de 25 % à celui qu'il avait lui-même payé.

Le Sénat a adopté le principe de la réduction dans le cas où le vendeur a retiré de son fonds un prix supérieur de 25 % à celui qu'il avait lui-même payé.

LA SÉANCE DE NUIT

La séance est reprise à 22 h. Le Sénat reprend à 22 h. 40 sa séance. Puis on examine un projet de loi relatif à la situation des fonds de commerce modifiée par la Chambre.

Après discussion, l'ensemble du projet est adopté. Le Sénat a adopté le principe de la réduction dans le cas où le vendeur a retiré de son fonds un prix supérieur de 25 % à celui qu'il avait lui-même payé.

Le Sénat a adopté le principe de la réduction dans le cas où le vendeur a retiré de son fonds un prix supérieur de 25 % à celui qu'il avait lui-même payé.

Le Sénat a adopté le principe de la réduction dans le cas où le vendeur a retiré de son fonds un prix supérieur de 25 % à celui qu'il avait lui-même payé.

Le Sénat a adopté le principe de la réduction dans le cas où le vendeur a retiré de son fonds un prix supérieur de 25 % à celui qu'il avait lui-même payé.

Le Sénat a adopté le principe de la réduction dans le cas où le vendeur a retiré de son fonds un prix supérieur de 25 % à celui qu'il avait lui-même payé.

Le Sénat a adopté le principe de la réduction dans le cas où le vendeur a retiré de son fonds un prix supérieur de 25 % à celui qu'il avait lui-même payé.

Le Sénat a adopté le principe de la réduction dans le cas où le vendeur a retiré de son fonds un prix supérieur de 25 % à celui qu'il avait lui-même payé.

Le Congrès national des maréchaux-ferrants, forgerons et charrons, à Lille

La Confédération nationale des artisans maréchaux-ferrants, charrons et forgerons a tenu vendredi, au Palais de la Bourse, à Lille, le premier congrès de son neuvième Congrès national, sous la présidence de M. Antonin Pellion.

Après lecture des comptes rendus moraux et financiers, des rapports furent présentés qui concernent la situation des maréchaux-ferrants, forgerons et charrons.

Les congressistes se rendirent vers 11 h. 30 à la Chambre de Commerce de Lille, où M. Gullbaert souhaita voir se resserrer les relations qui existent entre les membres de la Confédération et les organisations industrielles et agricoles de la région.

Après des remerciements de M. M. Boutin, président du syndicat du Nord des patrons maréchaux-ferrants et Pellion, président de la Confédération, un vin d'honneur fut servi.

Les congressistes se rendirent vers 11 h. 30 à la Chambre de Commerce de Lille, où M. Gullbaert souhaita voir se resserrer les relations qui existent entre les membres de la Confédération et les organisations industrielles et agricoles de la région.

Après des remerciements de M. M. Boutin, président du syndicat du Nord des patrons maréchaux-ferrants et Pellion, président de la Confédération, un vin d'honneur fut servi.

Les congressistes se rendirent vers 11 h. 30 à la Chambre de Commerce de Lille, où M. Gullbaert souhaita voir se resserrer les relations qui existent entre les membres de la Confédération et les organisations industrielles et agricoles de la région.

Après des remerciements de M. M. Boutin, président du syndicat du Nord des patrons maréchaux-ferrants et Pellion, président de la Confédération, un vin d'honneur fut servi.

Les congressistes se rendirent vers 11 h. 30 à la Chambre de Commerce de Lille, où M. Gullbaert souhaita voir se resserrer les relations qui existent entre les membres de la Confédération et les organisations industrielles et agricoles de la région.

Après des remerciements de M. M. Boutin, président du syndicat du Nord des patrons maréchaux-ferrants et Pellion, président de la Confédération, un vin d'honneur fut servi.

Les congressistes se rendirent vers 11 h. 30 à la Chambre de Commerce de Lille, où M. Gullbaert souhaita voir se resserrer les relations qui existent entre les membres de la Confédération et les organisations industrielles et agricoles de la région.

Après des remerciements de M. M. Boutin, président du syndicat du Nord des patrons maréchaux-ferrants et Pellion, président de la Confédération, un vin d'honneur fut servi.

Les congressistes se rendirent vers 11 h. 30 à la Chambre de Commerce de Lille, où M. Gullbaert souhaita voir se resserrer les relations qui existent entre les membres de la Confédération et les organisations industrielles et agricoles de la région.

Après des remerciements de M. M. Boutin, président du syndicat du Nord des patrons maréchaux-ferrants et Pellion, président de la Confédération, un vin d'honneur fut servi.

Quelques gagnants dans la région

A Reubaix. Dans le tirage des lots de consolation (prix du Jubilé) le cheval Timbal est venu attribuer notamment le numéro 111.771-0. Ce billet a été vendu par M. Tillie, débitant de tabac, rue du Vieil-Abreuvoir. Il gagne 20.000 francs, ce qui pareront vingt-sept Roubaixiens, à moins que — ce qui serait mieux encore — Timbal de soit parmi les perdants et... les gagnants.

COTONS

Table with 4 columns: Coton, Pubs, Juin, Pubs, Juin. It lists cotton prices for various origins.

CHANGES A L'ETRANGER

Table with 4 columns: Pays, Pubs, Juin, Pubs, Juin. It lists exchange rates for various countries.